AIDES AUX JEUNES : LES DIVERSES POSSIBILITÉS.

BOURSES ET SUBVENTIONS FÉDÉRALES :
Attribuées par les fédérations aéronautiques après passage du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) :

FNA (vol moteur) http:// www.fna.asso.fr
FFPLUM (ULM) http://www.ffplum.com/docs/fiches_pratiques.php
FFVV (planeur) http://www.ffvv.org

FONDATION DE FRANCE : Bourse « déclic jeune » délivrée en juin.

conditions : avoir entre 18 et 30 ans, pouvoir attester d'une réelle vocation et .

inscriptions, écrire à :

Bourses déclics jeunes de la Fondation de France,
40 Avenue Hoche,
75008 PARIS. Tél 01 44 21 31 00.
Compléments à: www.fdf.org

Note: les demandes de bourses pour des formations de pilotes ne sont pas recevables si elles se limitent à l'acquisition d'un diplôme professionnel.

FONDATION MARCEL BLEUSTEIN BLANCHET : Bourse pour la vocation

Conditions : 18-30ans, nationalité française.

Inscriptions : demande des dossiers vers décembre janvier pour une réponse s'étalant sur l'année suivante.

Ecrire à :

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation,
60 Av Victor Hugo
75116 Paris. Tél 01 45 01 29 28

BOURSE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : « DEFI JEUNES » pour les 15/17ans et 18/28ans

conditions : de 15 à 28 ans

voir sur le site Internet pour les modalités qui sont nombreuses et trouver votre contact local.

Groupement d'Intérêt Public DEFI Jeunes,
62 rue Saint Lazare
75009 Paris. Tél 01 40 82 97 97.
www.défijeunes.fr

ASSEDICS : Si vous êtes demandeur d'emploi, les ASSEDICS aident ponctuellement des projets professionnels.

FONGECIF : Tout employé en CDI dans une entreprise depuis plus de deux ans où étant en CDD et ayant travaillé un certain nombre d'heures dans les dernières 5 années a le droit de faire une demande de Congé Individuel de Formation (CIF) à son employeur. C'est légal, votre employeur peut refuser votre première demande d'absence pour ce congé mais ne peut refuser la seconde. C'est le FONGECIF qui attribue ou non ce congé. Cet organisme possède de nombreuses antennes dans les villes de France, ne pas hésiter à aller aux réunions d'informations qu'ils tiennent chaque mois pour informer les salariés des conditions requises